



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de son maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

| Membres du Conseil municipal | Nombre |
|------------------------------|--------|
| En exercice                  | 11     |
| Présents                     | 10     |
| Absents excusés              | 1      |
| Procurations                 | 1      |

**Présents :** CARDI Angelica, CASATICI Pierre-François, CLEMENTI Emma, DAVID Emmanuel, GRAZI François, GHIRLANDA Eric, LOGEREAU Pauline, LUCIANI Marie-Thérèse, POTENTINI Yves, VINCENTI Antoine

**Absents :** DE ZERBI Alexandra (absent excusé)

**Procurations :** DE ZERBI Alexandra pour CARDI Angelica

**Secrétaire de séance :** CASATICI Pierre-François

Après signature de la feuille de présence et vérification que le quorum est atteint, la délibération suivante a été prise :

### **4. Désignation des représentants de la collectivité devant siéger au syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public (SIEEP) de la Haute-Corse**

### **Délibération 010-2026**

## EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le maire expose à ses collègues la nécessité de désigner les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP) consécutivement au dernier renouvellement communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260402-delib010-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

## DECISION :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5721-2,

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions des statuts du syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public de la Haute-Corse, la Commune de Poggio d'Oletta est représentée par deux délégués dont un titulaire et un suppléant,

DECIDE, après délibération, de désigner, pour la durée de la mandature municipale qui vient de débiter, comme délégué titulaire chargé de représenter la Commune de Poggio d'Oletta, Monsieur Antoine VINCENTI, maire et comme délégué suppléant, Madame Marie-Thérèse LUCIANI, conseiller Municipal,

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

|             |    |
|-------------|----|
| VOTANTS     | 11 |
| EXPRIMES    | 11 |
| ABSTENTIONS | 0  |
| POUR        | 11 |
| CONTRE      | 0  |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire



Le Secrétaire de séance

